

Décret n°50-1348 du 27 octobre 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 aux fonctionnaires de certains cadres civils exerçant normalement leur activité dans les territoires relevant du min

Abus de faiblesse et Emprise mentale

Masculinisme et Manosphère

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	30/08/1957
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	50-1348
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000675981

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Les règlements d'administration publique portant statuts particuliers des corps régis par le présent décret pourront, en raison des conditions d'aptitude physique exigées des fonctionnaires ou des sujétions [...]

[...] Un arrêté du ministre de la France d'outre-mer fixera les conditions générales d'aptitude physique exigées et les examens médicaux que les candidats devront subir préalablement à leur nomination, ainsi [...]

[...] ministère, ou en position de service détaché auprès d'un autre département ministériel lorsque l'affectation ou le détachement en France métropolitaine est la conséquence d'une déclaration d'inaptitude physique [...]

TEXTES VISÉS

Le président du conseil des ministres, Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget, du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative, Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires de l'Etat ; Le conseil d'Etat entendu,

RÉFÉRENCE

DECRET 50-1348 du 30 août 1957, « Décret n°50-1348 du 27 octobre 1950 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 aux fonctionnaires de certains cadres civils exerçant normalement leur activité dans les territoires relevant du min ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000675981> (consulté le 31 août 2026).